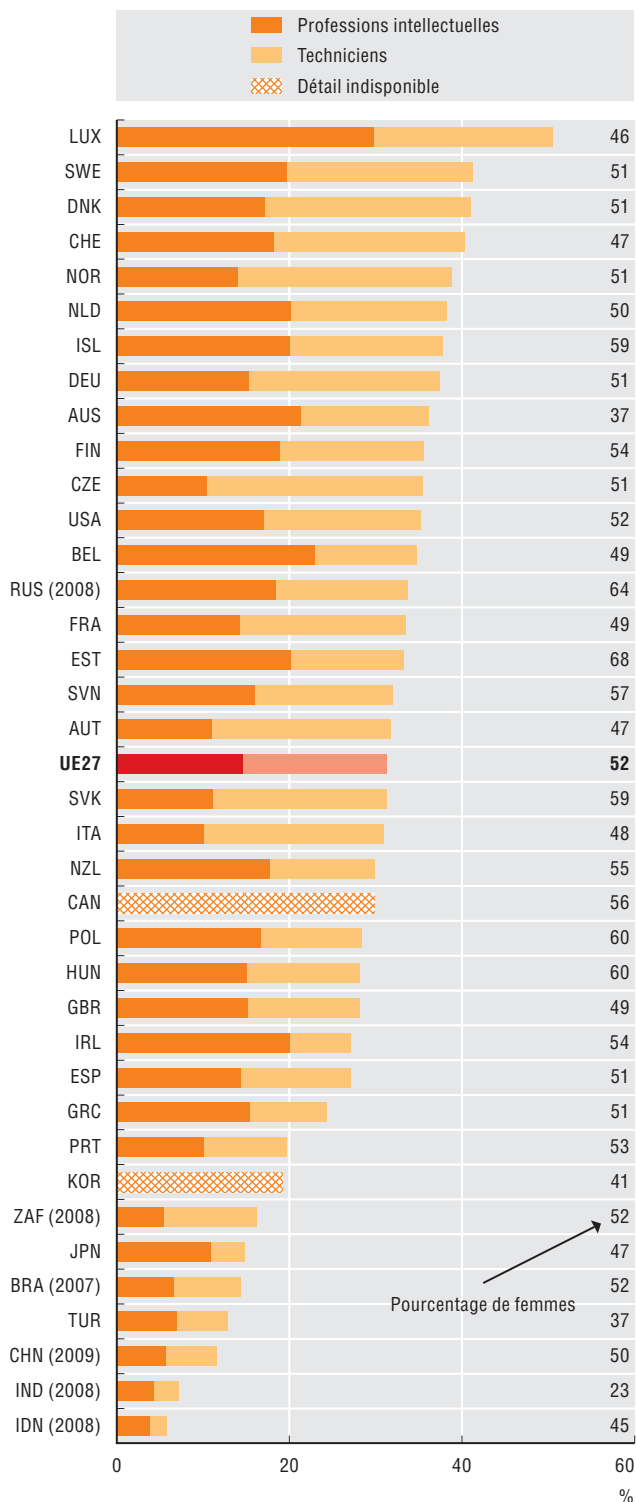


3. Professions de la science et de la technologie

Cette page a fait l'objet d'un corrigendum. Voir <http://www.oecd.org/dataoecd/50/48/49433395.pdf>

**RHST par profession, 2010**

En pourcentage de l'emploi total



Les ressources humaines consacrées à la science et à la technologie (RHST) jouent un rôle essentiel dans l'innovation. Dans la plupart des pays de l'OCDE, elles ont représenté plus du quart de l'emploi total en 2010. Leur part dépassait 40 % au Luxembourg, en Suède, au Danemark et en Suisse ; en Inde et en Indonésie, les RHST n'atteignaient pas 10 % de l'emploi total. La répartition des postes entre professions intellectuelles ou scientifiques et techniciens diffère d'un pays à l'autre.

Une particularité de l'emploi des RHST est la proportion croissante de femmes qui, dans la majorité des pays, sont désormais plus nombreuses que les hommes dans ces professions. En Estonie, en Fédération de Russie, en Pologne et en Hongrie, plus de 60 % des RHST étaient des femmes en 2010.

La structure de l'emploi par secteur fait ressortir une concentration des RHST plus forte dans les services que dans le secteur manufacturier. En 2008, la part des personnes occupant des postes de professions intellectuelles ou scientifiques et de techniciens dans les services allait de 19.3 % (au Japon) à 46.9 % (au Luxembourg), s'agissant surtout des services collectifs, sociaux et aux particuliers, ainsi qu'aux entreprises ; dans le secteur manufacturier, cette part avoisinait 20 % en moyenne dans les pays de l'OCDE pour lesquels des données étaient disponibles.

De 1998 à 2008, les emplois des RHST ont crû plus vite que l'emploi total dans la plupart des pays de l'OCDE. Dans les services, elles affichent toujours un taux de croissance annuel moyen positif, compris entre 1.2 % (au Japon) et 6.3 % (en Islande). Cependant, dans le secteur manufacturier, la part des personnes occupant des postes de professions intellectuelles ou scientifiques et de techniciens a reculé en moyenne de plus de 1 % par an au Luxembourg (-2.3 %) et au Japon (-1.3 %).

**Définitions**

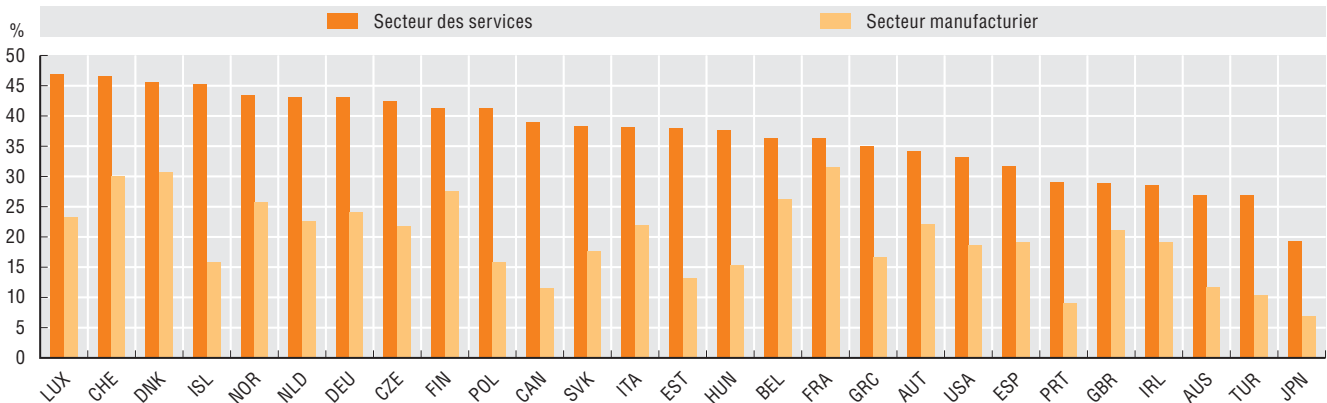
Selon la définition du *Manuel de Canberra* (OCDE et Eurostat, 1995), les ressources humaines consacrées à la science et à la technologie (RHST) sont des personnes ayant fait des études complètes du troisième degré ou exerçant des professions scientifiques et techniques qui exigent habituellement de hautes qualifications ; elles possèdent un fort potentiel d'innovation. Si l'offre de RHST est mesurée par le nombre de diplômés du troisième degré, les professions rendent mieux compte de la demande. Les professions intellectuelles et scientifiques (groupe 2 de la CITP) concernent les sciences physiques, mathématiques et de l'ingénieur ; les sciences du vivant et la santé ; ainsi que l'enseignement, entre autres. Les techniciens et le personnel assimilé (groupe 3 de la CITP) exercent notamment dans les disciplines suivantes : sciences physiques et de l'ingénieur, sciences du vivant et santé, enseignement et autres professions intermédiaires.

Source : Calculs de l'OCDE à partir de données empruntées aux différentes sources : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail ; Current Population Survey des États-Unis ; Enquêtes australienne, canadienne, japonaise et néo-zélandaise sur la population active ; Enquête sur la population active occupée de Corée ; *Annuaire statistique du travail en Chine 2010* ; National Sample Survey d'Inde et OIT, Base de données Laborsta, mai 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932489395>

**RHST par branche d'activité, 2008**

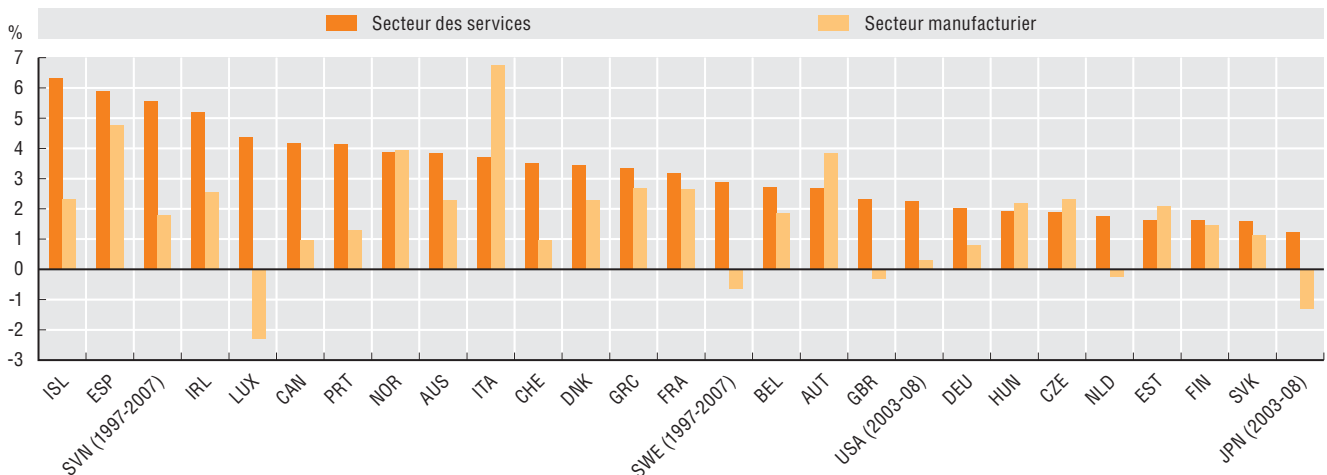
En pourcentage de l'ensemble des employés de la branche



Source : OCDE, Base de données ANSKILL (accès interne uniquement), juin 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932489414>**Croissance des RHST par branche d'activité, 1998-2008**

Taux de croissance annuel moyen



Source : OCDE, Base de données ANSKILL (accès interne uniquement), juin 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932489433>**Mesurabilité**

Les ressources humaines en science et technologie (RHST) se définissent en fonction du niveau d'études et des professions. On trouve des tableaux croisés de ces deux variables dans les enquêtes sur la population active. Or, en ajoutant la composante sectorielle à la ventilation, la taille des échantillons est réduite et les données peuvent être moins représentatives. L'exploitation de données d'enquêtes sur la population active concernant exclusivement les professions s'explique surtout par le fait que ce sont des données disponibles et comparables au niveau international. On peut aussi construire des indicateurs de ressources humaines à partir de données administratives, notamment tirées d'enquêtes renseignant à la fois sur les employeurs et les salariés.

Sur la base des travaux menés par l'OCDE et Eurostat pour le *Manuel sur la mesure des ressources humaines consacrées à la S-T*, ou « Manuel de Canberra », l'OCDE a mis au point un nouvel ensemble de données, ANSKILL, avec pour principal objectif d'ajouter la dimension des « compétences » à la Base de données pour l'analyse structurelle (STAN) au niveau sectoriel. La possibilité de produire des ventilations sectorielles détaillées est limitée par l'hétérogénéité des données provenant de sources nationales. ANSKILL couvre les pays européens, l'Australie, le Canada, le Japon et les États-Unis sur la période 1997-2008.



Extrait de :  
**OECD Science, Technology and Industry  
Scoreboard 2011**

**Accéder à cette publication :**

[https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2011-en](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « Professions de la science et de la technologie », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2011-14-fr](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-14-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).